

Termes de Référence pour l'élaboration du Code d'éthique et Déontologique du CNAL

I. Contexte et justification

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et plus spécifiquement au Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) chargé d'administrer les Bureaux d'Assistance Légale en vue de permettre l'opérationnalisation pleine et entière du CNAL. Ce projet rentre dans le cadre du financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) portant sur l'accès à la justice pour les populations vulnérables et économiquement défavorisées. De nombreux efforts sont déployés de nos jours encore tant par des organisations nationales qu'internationales pour la mise en place d'une structure capable de faire la prise en charge des dossiers des personnes démunies qui n'ont pas les moyens de payer les honoraires des avocats, tant en droit public qu'en droit privé.

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'assistance légale promulguée et publiée dans le journal officiel le Moniteur le 26 octobre 2018, a diligenté avec l'appui des partenaires locaux et internationaux des travaux de préparation des outils et documents pour l'établissement du Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) et l'ouverture progressive des Bureaux d'Assistance Légale (BAL) dans les juridictions des Tribunaux de Première Instance (TPI) de la République. Un certain nombre de documents sont déjà prêts à savoir : le Règlement intérieur, le Plan d'opérationnalisation et les Règlements d'application de la loi du 10 septembre 2018. Aussi, convient-il de doter le Conseil National National d'Assistance Légale (CNAL) d'un code d'éthique et déontologique. A cet effet, le Projet Accès à la justice financé par le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) compte appuyer techniquement et financièrement l'élaboration du code d'éthique et déontologique.

II. Objectifs de la consultation

Le/ la consultant/e sera en charge des activités suivantes :

- Elaborer pour le compte du CNAL, un Code d'éthique et déontologique pouvant répondre aux aspirations de la nouvelle loi sur l'assistance légale
- Faciliter un atelier de restitution du code d'éthique et déontologique
-
-

III. Résultats attendus

- Le CNAL est doté d'un Code d'éthique et déontologique répondant aux aspirations de la loi sur l'assistance légale de septembre 2018.
- Le Code d'éthique et déontologique a été validé par le CNAL par biais d'un atelier de restitution.

IV. Produits/Livrables

- Soumettre un plan de travail décrivant la méthodologie et les étapes proposées pour réaliser les objectifs et résultats attendus décrits ci-dessus ;
- Faciliter l'atelier de restitution et de validation du code d'éthique et déontologique.

V. Profil de compétences

- Être titulaire au moins d'une maîtrise en droit ou en sciences sociales, politiques ou en droit public. Avoir une expertise approfondie du fonctionnement de la justice en Haïti et des compétences sur l'intégration du genre dans les plans stratégiques et programmes. Une connaissance des problématiques liées à la réforme de la justice et l'élaboration de documents relatifs à l'accès à la justice à travers l'assistance légale constitueraient un atout considérable ;
- Avoir une expérience de 10 années minimum dans le secteur de la justice en général et de l'accès à la justice en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement du MJSP et des Bureaux d'Assistance Légale ;
- Jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine affective et infamante ;
- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) du français. La connaissance de l'anglais serait un atout.

VI. Durée du projet

La durée de la consultation est de trois (3) mois.

VII. Financement et exécution du projet

Le projet sera financé entièrement par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Il sera exécuté à Port-au-Prince sous la supervision de l'Expert chargé de l'accès à la justice au MJSP et en coordination avec la Direction Générale du CNAL.